BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances. Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Milton L. Cohn à Madelyn L. Cohn ; Aaron A. Lazarus à Paula Adler ; Miguel Fortado jr à Catherine Zitzmann ; James Prat à Lillian Tobin ; Joseph Guichard à Rosa Marcelin; Walter W. Nail à Mary R. Bishop ; Dominico Matranga à Guiseppina Leggia; Joseph W. Hepp à Elizabeth Malloy ; Antonio Viviano à Rosaria Guarisco ; A. J. Saerviae à Jennie Llorens ; Bernard Hart jr à Mary L. Eschenbrenner ; Willie Dandrige à Zenobia Mason ; Wm Thornton à Cora Brown ; Willie Williams à Clara Broussard ; Peter J. Untereiner à Sarah F. Orr.

NAISSANCES.

Chas. J. Riley, un garçon, Emile J. Funck, une fille ; Wm. Kelly un garçon ; Thomas Delon, une fille ; Wm. R. Boure, une fille; Edw. Martin, un garcon ; Stratie Christo, une fille ; Emile LeBlanc, un garçon ; Douglas D. Peabody, une fille; J. E. Breaux, une fille ; Michel Levy, un garçon ; Wm A. Gardner, un garçon ; Gus. Berndt, une fille - Jas. R. Prat, un garçon ; E. P. Mogee, un garçon ; John Tetard, un garçon ; Wm. Crouetto, une fille ; Chas. M. Jackson, une fille.

DECES.

Chas Robertson, 22 ans, 5615 Annonciation; Louise D. Desema, 22 jours, 2014 Joliet; Leung Yamsam, 51 ans, 2108 Tulane: B. Winter, 5 ans, 2923 Baronne; Albert Sawyer, 1 mois, Alger; Ernest Gravier, 5 ans, 1468 N. Roman; John Populus, Jr, 25 ans, 1528 N. Robertson; Jas W. Carroll, 3 mois, 7415 Ann; Harold Hart, 7 mois, 1943 N. Prieur; Wm Young, 29 ans, Maison de Détention; Mildred M. Ryan, 3 mois, 2516 Seconde.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Demandes d'émancipations :
Edith L. Perrin, Jules B. Couret.

Mme Lucie Guitran vs Joseph Maquar, séparation de corps et de biens.

Oscar Debat vs N. H. Moody, réclamation de $126 sur des billets.

Mme Fannie Aaron vs Joseph Bichow et Elias Pallet, action en recouvrement de $622 sur des billets.

Seidel Furniture Mf'g Co vs N. O. Texas & Mexico R. R. Co., réclamation de $218.

Mme Annie Jacob vs Illinois Central RR. Co., action en dommages de $50,000.

Standard Paving & Construction Co vs S. E Sutter, réclamation de $147.99 sur un contrat.

Catherine Barr vs Geo W. Parker, saisie provisoire de $144.

Stix Baer et Fuller Dry Goods Co vs Z. W. Tinker, réclamation de $1161.33.

Successions ouvertes :
Joseph Merritt, Louis Billets, Aug Rantz, Allen J. Davis, Chas S. Abell.

Catherine L. Biggio vs son époux, demande de divorce.

Maurice Champon vs Mignon F. St-Pé, demande de divorce.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions :
Edward Campman, témoin à charge; Hannah Perros, attaque et blessure; Dinke Kenmarich, Vincenzo Vitrano, violation de l'acte 176 de 1908; Salvadore Frera, Salvadore Marina. Kenny Cuccia, Paul Latour, Michel Malibes, Tommy Vaccaro, jeux illicites; Rosalie Cusimano, Dinke Kenmarich, Vincenzo Vitrano, violation de la loi du dimanche; Louisa Johns, Sadie Wallace, Frank Simmer, actes de violence; L. Newman, achat de marchandises à crédit avec intention frauduleuse: Rosalie Cusimano, violation de l'acte 176 de 1808.

Affaires abandonnées ;
B. Cohn, L. Krauss, violation de l'acte 301 de 1908.

Condamnations :
John Crump, attaque à main armée, $25 d'amende ou 60 jours de prison; Felix Williams, larcin, 60 jours d'incarcération; Edward F. Hornot, violation de l'acte 107 de 1902, $50 d'amende ou 60 jours de prison; L. Krauss, B. Cohn, violation de l'acte 301 de 1908, $25 d'amende ou 30 jours de prison.

FAITS DIVERS.

INCENDIE RUE CHARTRES.

Ce matin un peu avant une heure, un incendie dont on ignore l'origine a pris naissance dans l'établissement de Wm Barte s et Cie., marchants d'oiseaux, 231 rue Chartres. Les étages supérieurs de la bâtisse ont été entièrement détruits. On ignore à combien s'élève la perte.

Succession d'Alexis Francingues

L'inventaire de la succession d'Alexis J. P. Francingues a été enregistré hier après midi à la Cour Civile de District. Le total de cette succession s'élève à la somme de 7,013.06 dollars, subdivisée comme suit : Epicerie et café, $1,116.62; cheval et charrette, $122; propriétés foncières, $5 300; actions, $155; obligations, $200; argent comptant, 218 dollars.

SUICIDE.

Baton Rouge, Lne, 24 avril—Dans un accès de démence résultant d'une récente maladie, Mlle Minnie Greeves, membre d'une famille bien connue de Baton Rouge, s'est jetée sous les roues d'un train de la compagnie Yazoo & Mississippi Valley, et a été tuée sur le coup.

Avant de commettre son acte la désespérée a écrit une lettre déclarant qu'elle préférait se tuer plutôt que d'être enfermée dans un asile d'aliénés.

Tentative de vol.

Dimanche dernier, vers huit heures et demie du soir, une audacieuse tentative de vol a été commise dans la demeure de Mme Ernest L. Morel rue N. Broad, 1630.

Mme Morel avait arrêté un marchand de crème qui passait à sa porte et était entrée dans son appartement pour chercher son porte-monnaie lorsqu'elle a été saisie à la gorge par un nègre inconnu qui l'a jetée à terre.

Les cris de la malheureuse femme ont attiré l'attention d'un voisin, M Jules Hubert, qui est arrivé aussitôt à son secours, mais dans l'intervalle le noir avait pris la fuite en escaladant une fenêtre donnant accès à la maison voisine qui est inoccupée.

Une enquête a démontré que le bandit avant de s'en aller, avait mis le feu à deux lits dans une chambre des dépendances. Les flammes ont été éteintes par Mme Morel aidée de plusieurs voisins. Le signalement du noir a été donné à la police.

POUR UN MAUVAIS ESTOMAC
vous devriez essayer
HOSTETTER'S
STOMACH BITTERS
Il a une réputation établie comme tonique, apéritif, fortifiant de l'estomac et reconstituant général.
SES RESULTATS SONT TOUJOURS CERTAINS.

ECHANGE
Pour des terrains ou une propriété foncière on donnera en échange une fabrique en ville, une dans la meilleure ville du Mississipi. Raison, on se retire des affaires. Lock Box 1789 en ville. 13 nov—

CONVENTION DE LA Fédération des Sociétés Catholiques de l'Etat.

La première séance exécutive de la Convention de la Fédération des Sociétés Catholiques de l'Etat a été ouverte hier après midi à une heure dans la salle des Alumni des Jésuites.

Après une prière dite par le Rév. Emile Mattero, S. J. l'assemblée a été appelée à l'ordre par M. Charles I. Dénechaud, président de la Fédération d'Etat, qui avant de donner lecture de son rapport annuel a pris la parole en ces termes :

"En ce jour notre Fédération célèbre le neuvième anniversaire de sa fondation en Louisiane. Ceux qui ont été chargés de la direction de ses affaires pendant l'exercice écoulé sont maintenant appelés à rendre compte de leur administration."

M. Dénéchaud a retracé les progrès accomplis par la Fédération dans le courant de l'année dernière, déclarant que le nombre des membres avait plus que doublé.

Le Très Rév. J.B. Bogaerts a pris ensuite la parole et a prononcé un très intéressant discours sur l'œuvre de la Société de Colonisation Catholique aux Etats Unis.

"Cette société a été fondée le 22 juin 1910 à Chicago, a dit le Rév. Bogaerts.

"Elle est composée de prêtres et de laïques éminents et a été organisée avec le consentement tacite et l'approbation de la Hiérarchie Catholique des Etats-Unis. Son premier président est le Rév. Père Julius Devos, de Chicago.

"Son but est de garder et de diriger l'immigration catholique aux Etats-Unis. Il a en conséquence été décidé de former des associations filiales dans tous les diocèses de l'Union où la colonisation est pratiquable et désirée, et de fédérer ces sociétés en un seul groupe poursuivant la même œuvre avec des méthodes identiques."

L'orateur a ensuite rappelé que l'immigration annuelle aux Etats-Unis dépassait le nombre d'un million de personnes dont les six dixièmes au moins appartiennent à la religion catholique. La Société de Colonisation s'efforcera de grouper ces émigrants dans des localités où ils pourront rester en contact avec leurs coreligionnaires et être sous la direction de leurs guides spirituels. Pour atteindre ce but la Société a fondé un bureau central d'informations à Chicago et se prépare à établir des bureaux semblables dans toutes les localités où le besoin s'en fait sentir. Afin de lui donner un statut légal la Société a été incorporée conformément aux lois de l'Illinois.

Son but n'est pas d'acheter ou de vendre des terres mais d'agir simplement comme intermédiaire entre les propriétaires de terres et les immigrants qui cherchent à s'établir. L'exposé très intéressant du Rév. P. Bogaerts a été suivi avec une grande attention par les délégués, et il a été décidé de prendre des mesures immédiates pour fonder une branche de cette société en Louisiane.

Le reste de la séance a été consacré à la lecture des rapports du secrétaire et du trésorier de la Fédération d'Etat et de la nomination des divers comités.

A la séance du soir le Rev L. J. Kavanaugh a prononcé un intéressant discours sur l'éducation catholique, puis après l'installation des nouveaux membres du comité par le Très Rév Leo Gassler, conseiller spirituel de la Fédération et une prière dite par le Rév Richard O'Regan, la convention s'est ajournée.

Le nouveau comité suivant a été élu pour l'année suivante :

Chas I. Dénéchaud, président ; Joseph Garcia, 1er vice-président ; Thos A. Badeaux, 2me vice-président; Dr L. M. Provosty, 3me vice-président; T. D. Dimitry, trésorier; P. S. Augustin, secrétaire.

Voleur découvert.

M. Dumas Lafrance, qui tient une pharmacie à l'angle des rues Clouet et St Claude, a découvert un voleur dans sa chambre l'avant dernière nuit M. Lafrance a lancé un objet sur l'intrus qui s'est enfui à toutes jambes.

BASE BALL.

Birminghan, 5 ; New Orleans, 0.

ERUPTION IRRITANTE AU COU ET AU VISAGE

Guérie—Gratta Son Visage au Point de le Mettre à Vif—Cuticura Procure Première Bonne Nuit de Sommeil en 3 Mois.

"Une éruption irritante éclata sur mon visage et mon cou et fut telle que je me grattais au point de donner à mon visage l'apparence de la chair crue. La souffrance me gardait éveillé la nuit. Après avoir consulté le médecin de famille qui ne ne me fit aucun bien, j'essayai un autre docteur, mais sans succès. A la suite de cela un ami me recommanda les Remèdes Cuticura. Le soir je me lavai la figure et le cou avec du Savon Cuticura puis j'y appliquai de l'Onguent Cuticura et je jouis pour la première fois depuis trois mois d'une bonne nuit de sommeil. Après l'usage de deux lots de Savon Cuticura et d'Onguent vous n'auriez pas pu voir une marque sur ma figure ou mon cou. Je recommanderai avec plaisir les Remèdes Cuticura à n'importe qui. Wm. Silver, 346 Ouest 39me Rue, New York, 1er Mars, 1910."

Dans une autre lettre Mr. Silver dit : "J'étais dans cet état depuis près de deux ans. Après avoir fait usage du Savon Cuticura et de l'Onguent pendant environ trois jours je constatai une amélioration prononcée et le fus entièrement guéri en deux mois."

Pour la prévention et le traitement d'éruptions squameuses qui démangent et brûlent et pour maintenir en bon état la peau et les cheveux, le Savon Cuticura et l'Onguent Cuticura sont véritablement sans pareils comme pureté, efficacité et économie. Un seul pain de Savon Cuticura et une boîte d'Onguent Cuticura suffisent souvent.

En vente dans tout le monde civilisé. Potter Drug & Chem. Corp. Seuls Props., Boston, Mass.

Expédié gratis, dernier livre Cuticura, un Guide sur le Traitement de la Peau.

Nomination de M. Crabitès au tribunal mixte du Caire.

M. Pierre Crabitès, un membre bien connu du barreau louisianais, qui s'était rendu la semaine dernière à Washington pour y avoir un entretien avec le secrétaire d'Etat Knox au sujet de la nomination d'un juge américain pour siéger au Tribunal Mixte du Caire, Egypte, en remplacement de M. Walter V. R. Berry, démissionnaire, est rentré hier matin à la Nouvelle-Orléans.

M. Crabitès a refusé de confirmer ou d'infirmer les rapports suivant lesquels le secrétaire Knox lui aurait offert de remplir les fonctions de juge au Tribunal du Caire, cependant on a tout lieu de croire que ces rapports sont fondés.

Le Tribunal Mixte du Caire a été fondé en 1876 à la suite de négociations entre l'Empire Ottoman et les grandes puissances européennes. Sa juridiction est civile et criminelle. Les juges sont nommés pour une période de cinq ans. Ils doivent posséder à fond trois langues européennes et avoir en outre une connaissance approfondie du droit français. Leur traitement est de 40,000 francs par ans.

M. Crabites est membre de l'étude, Cage Baldwin et Crabitès.

Procès de Camille St-Germain.

Camille St-Germain contre lequel une mise en accusation pour le meurtre de Fernand Cure a été récemment rendue par le grand jury de la paroisse St-Bernard, a été traduit en jugement hier devant le Tribunal criminel de District, siégeant à Terre-aux-Bœufs.

Les débats étaient présidés par le juge R. Emmett Hingle.

Le prévenu était défendu par les avocats Fernand Estopinal et L. F. Andry.

De nombreux témoins ont été interrogés.

SUPÉRIEUR AU COPAHU ET AUX INJECTIONS
SANTAL CAPSULES MIDY
SOULAGE EN 24 HEURES

AMUSEMENTS.

Orpheum
Deux Matinées
Matinées tous les Jours.
PRIX Matinées.....10 à 50c
Soirs.....10 à 75c
LE SEXTUOR DE HAVEN
"STUDIES IN PORCELAIN"
JULIUS TANNEN
HILDA THOMAS et LOU HALL
"Général" EDWARD LAVINE
NEVINS ET ERWOOD
FRED ROUEN & CO
ORCHESTRE AUGMENTE
KINODROME
25 avril—5f

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
Steamer NEW CAMELIA
Commençant le 20 Avril 1911
Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.
Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.
Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.
L'eau et le temps le permettant.
EXCURSIONS
$1.00 Aller et Retour $1.00
Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pineland Park, dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 7 45 h. a. m.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashv à la tête de la rue Girod.
W. C. COYLE CIE, Agents, No 337 rue Carondelet.
16 avril—

VOCAL ET INSTRUMENTAL
La Nouvelle-Orléans a l'occasion de posséder un professeur de chant excellent et célèbre. La femme de ce professeur enseigne la musique instrumentale. Une classe de pas moins de vingt élèves doit être assurée au couple avant que l'on puisse obtenir son consentement de venir ici. Prix des leçons raisonnable. Pour plus amples informations, adresser sa demande "Vocal et Instrumental", bureaux de l'Abeille.
22 avril—3f

DECES.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans — Décédé le lundi 24 avril à 7.30 heures P. M., à l'âge de 35 ans, le Sociétaire Veuve LOUIS DUFOUR, native de France. Messieurs les Membres de la Société et particulièrement ceux de la catégorie du mois d'avril sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi 25 avril 1911, à 3 heures P. M. Le convoi partira de l'Asile de la Société Française rue Ste Anne, entre Derbigny et Roman.

J. M. VERGNOLLE, Président.
J. DE LAAGE, Secrétaire.
25 avril—1 f

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT
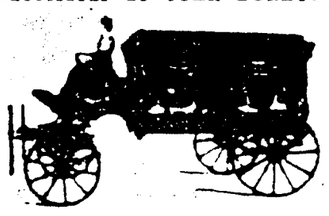
Entrepreneur de pompes funèbres
No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1643.

F. LAUDUMIEY Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,
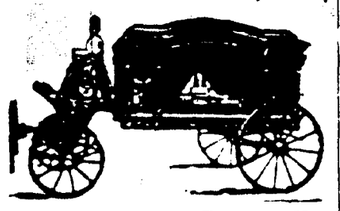
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue ND Remparts
PHONE HEMLOCK..... 408

AMUSEMENTS AMUSEMENTS.

PARC DE VILLE.
FESTIVAL ANNUEL
Au Bénéfice du Fonds d'Améliorations.
JOUR D'OUVERTURE—DIMANCHE, LE 30 AVRIL 1911
Entrée, 25 Sous.
23 avril au 30

5 AND 10 CENTS
LATEST MOTION PICTURES AND ENTERTAINERS
DAILY MATINEE AND NIGHT
CRESCENT THEATRE
5 AND 10 CENTS
ENTIRE CHANGE OF PROGRAM SUNDAY TUESDAY AND THURSDAY

10c LYRIC 10c
6-Grands Actes-6
Exclusivement des Vues Mouvantes
Venez Quand il Vous Plaira
Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez
11 A. M. A 11 P. M.

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, Nos 306-307

Barruel, Henry
Crabot, Joseph
Dargein
Jarry, Louis
Mungnier, Auguste
Paget, Félix François
Piris, Joseph Just
Thiollière, Claude Antoine
Zettwog, Ignace

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frederick A. Lagardère et Albertina Reynolds, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,411 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la German-American Savings Bank & Trust Co., tutrice dative administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — A. M. Buchmann, avocat.
20 avril—20 24 29

Succession de Odelie Zebriska.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 78,987— Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mark G. Bobe, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — John Dymond, Jr, avocat.
22 avril—22 27 —mai 1

Succession de Elizabeth Schnixuyder, épouse de James Beens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,494—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James Beens, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—B. J. Daly, avocat.
22 avril—22 26—mai 1

BUREAU DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE VILLE.
SALLE 206, ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE.
Nouvelle-Orléans, Lne., 4 avril 1911.

La Commission de Liquidation de la Dette de Ville, agissant conformément à l'Acte No 19 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1904, à l'Acte No 116 de ladite Assemblée générale pendant la session de 1908, et à l'Acte No 23 de 1910, tel que l'a amendé l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale à sa seconde session extraordinaire de 1910, lesquels dites actes, No 19 de 1906 et No 116 de 1908, ont été ratifiés par un amendement constitutionnel, et font partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra des soumissions cachetées à son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, jusqu'à midi, le 8me jour du mois de mai 1911 pour l'achat de sept millions de dollars, valeur nominale des nouveaux bons d'amélioration publique de la ville de la Nouvelle-Orléans, autorisés par et devant être émis suivant les provisions des actes sus-mentionnés, et des amendements constitutionnels ratifiant ceux-ci.

Lesdits bons sont de la dénomination de mille dollars chacun, et portent un intérêt de quatre pour cent (4) par an, garanti par des coupons d'intérêt qui y sont attachés, payables semi-annuellement les premiers jours de janvier et juillet de chaque année, respectivement. De par la loi ils sont exempts de taxation d'Etat de paroisse et de municipalité.

Lesdits bons sont payables le 1er janvier 1942, et sont sujets à remboursement à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janvier 1928, et ils seront émis suivant et sujets aux actes sus-mentionnés auxquels on réfère et tenant ci-contre pour plus de certitude et de particularité.

Lesdites soumissions seront reçues sous les conditions suivantes auxquelles elles sont sujettes, à savoir :

1er. Aucune vente ne sera faite d'aucun desdits bons à moins que la somme totale des soumissions ne représente le montant entier desdits bons, à savoir : $7,000,000 en valeur nominale.

2d. Lesdits bons seront adjugés au plus fort soumissionnaire ou soumissionnaires pourvu que lesdits bons ou quelque partie que ce soit de ceux-ci ne soient pas adjugés au-dessous de leur valeur au pair avec intérêt accru, moins une commission qui ne doit pas excéder six pour cent du principal.

3me. Tous les coupons d'intérêt desdits bons seront détachés desdits bons à l'échéance et cancelés et le ou les soumissionnaires heureux paieront l'intérêt qui pourrait s'être accru sur lesdits bons jusqu'à la date de leur livraison.

4me. Lesdits bons seront payés par l'heureux ou les heureux soumissionnaires, au comptant aussi vite qu'ils pourront être signés et livrés, lesdites livraisons devant être faites dans pas plus de soixante jours de la date de l'ouverture desdites soumissions.

5me. Aucune soumission ne sera reçue ou considérée si elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié sur quelque banque chartée de la ville de la Nouvelle Orléans portant trois pour cent du montant de chaque soumission. Le chèque ou les chèques de l'heureux ou des heureux soumissionnaires seront collectés par la Commission de Liquidation de la ville et ledit produit sera affecté au paiement des derniers bons livrés audit soumissionnaire ou soumissionnaires, respectivement. En cas de négligence ou de refus de satisfaire à une soumission quelconque, le produit du chèque dudit soumissionnaire sera adjugé à la Commission des Egouts et de l'Eau.

6me. Toute banque locale ou toutes banques soumissionnant pour lesdits bons sont référées à l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910 et il peut être stipulé dans sa ou leurs soumissions qu'elles désirent obtenir le dépôt du Fonds d'Amélioration Publique suivant les provisions de l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910.

7me. Si une banque locale quelconque ou des banques obtiennent le dépôt conformément à l'Acte No 23 de 1910, ladite banque locale, ou les banques, auront à payer le taux d'intérêt sur les balances de chaque jour du montant et au moment spécifié dans l'acte et se conformer à toutes les provisions desdits statuts quant aux garanties et à toutes autres matières.

8me. La Commission de Liquidation de la Dette de Ville se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission.

Marquez toutes les soumissions : "Propositions pour l'achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de détails et d'informations seront fournis si on s'adresse à T. Wolfe Jr. secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville salle 206, Annexe de l'Hôtel de Ville, Nouvelle Orléans, Lne.

T WOLFE, Jr,
Secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville.
7 avril —7 au 7 mai inc.

—Et à qui devrai-je faire parvenir les renseignements ?

—A moi, — Monsieur Richard Monday, jusqu'à nouvel ordre hôtel des Deux-Amériques, rue du Quatre-Septembre.

—Monsieur est sans doute un parent ?

—Cela ne vous regarde pas. Veuillez faire diligence, car j'ajoute que les conditions ci-dessus ne tiennent que pour trois mois, durée de mon séjour en France, et que j'arrêterais les frais, si vous n'aviez obtenu aucun résultat avant six semaines.

—C'est court.

—A vous de vous arranger pour arriver dans les délais. Je vous salue.

Richard Monday se leva, et sortit, reconduit jusqu'au palier par M. le directeur avec toute la considération due à un personnage qui venait de lui passer un ordre de cette importance.

M. le directeur attendit un peu.

Alors, prudemment, à pas feutrés, laissant entre eux l'intervalle d'un étage, il suivit son client, et se trouva au bas de l'escalier, à temps pour le voir regagner sa voiture.

A l'opposé de la chaussée, une autre stationnait, au fond de laquelle il entrevit le profil simiesque du nain.

"Bon, grommela-t-il, le Bigle est à son poste !"

Et, se frottant les mains :

"Quant à toi, mon jeune coq, tu peux compter que nous allons nous occuper de ton affaire ! Tu n'auras pas lieu de te plaindre de notre diligence, je t'en réponds !....

Sur quoi il remonta dans son antre.

Sur le coup de midi, Richard Monday se disposait à pénétrer dans un restaurant, quand des cris de détresse retentirent à peu de distance derrière lui.

Se retournant, il aperçut un fiacre, qui enfilait, à une allure désordonnée, le boulevard de la Madeleine.

Le cheval s'était emporté, le cocher avait laissé échapper les rênes, et hurlait, cramponné à son siège, tandis que ses voyageurs, un père et sa fille, se serraient l'un contre l'autre, terrifiés.

Dans le même moment où le fiacre débouchait sur la place de la Madeleine, un lourd fardier tournait, venant à sa rencontre, de la rue Royale.

Une collision allait inévitablement se produire, malgré les courageux efforts d'un gardien de la paix qui, s'étant jeté aux naseaux de l'animal, se laissait traîner, au risque d'être écrasé entre les deux véhicules que séparait maintenant un intervalle de quelques mètres.....

Un regard suffit à Richard Monday pour mesurer la gravité de la situation.

Portant vivement la main à sa poche, il en sortit un de ces pistolets plats à répétition dont ne se séparent pas volontiers ses compatriotes, et, avec un flegme parfait, visant à peine, tira....

La trombe vivante s'arrêta net, le cheval s'était abattu, foudroyé, à travers l'œillère gauche, d'une balle dans le cerveau....

—Mazette ! grommela le nain qui, à quelques pas en arrière, avait assisté à cette scène rapide, un joli carton ! Ce ne sera pas inutile d'avertir le patron avec quelle aisance et facilité le Yankee joue de son "aboyeur" !....

Les voyageurs, quittes de l'aventure avec quelques contusions insignifiantes, avaient sauté de la voiture et accouraient remercier leur sauveur qui, demeuré planté sur le trottoir, ne semblait pas attacher à son intervention la moindre importance, devant trouver la chose toute naturelle.

Ce fut avec une confusion d'une naïveté vraiment charmante chez ce hardi garçon, qu'il reçut les actions de grâces du père, — et surtout de la fille, une troublante Parisienne, dont la distinction raffinée et la grâce un peu hautaine, l'impressionnaient visiblement.

Cependant, le cocher et le gardien de la paix, que le choc avait projetés sur la chaussée, s'étaient relevés et accouraient, clopin-clopant.

Le cocher, petit loueur à son compte, se répandait en doléances, oubliant déjà, sentiment bien humain, le danger auquel il venait d'échapper, pour ne songer qu'à la perte de son cheval, n'était pas éloigné d'adresser des sottises à l'Américain.

Celui-ci, importuné, finit par lui demander :

—Combien estimez-vous votre bête ?

—Quatre cents francs.

L'autre prit dans son portefeuille un billet, et le tendit à l'automédon, qui, stupéfait du dénouement, balbutiait des remerciements et des excuses.

Si Richard Monday croyait en avoir fini avec les fâcheux, il avait compté sans le gardien de la paix, qui lui frappa sur l'épaule.

—Qu'est ce encore ? fit-il, se retournant, impatienté.

—Faudrait venir s'expliquer au commissariat.

—S'expliquer sur quoi ?

—Vous avez tué un cheval sur la voie publique.....

—Et puis ?

—Avec une arme prohibée, ce qui constitue une contravention et un délit.

Le délinquant ne put s'empêcher de témoigner son ahurissement.

—Cela, c'est fort, mon brave. Comment ! vous allez me chercher noise pour avoir empêché de se produire un grave accident ?

—Ça peut être fort, c'est comme ça.

Et, avec un geste important qui englobait le cocher et ses voyageurs:

—Suivez moi !

Il les conduisit au poste de la rue d'Astorg où, heureusement l'affaire s'arrangea.

Le commissaire parisien est "bon enfant."

Après avoir écouté le rapport de son subordonné, qu'il plaisanta agréablement sur son excès de zèle, ce magistrat félicita Richard Monday, et se contenta de prendre les noms et adresses des intéressés.

L'Américain sut ainsi que ses obligés étaient un monsieur Deveyres et sa fille Germaine, habitant la Villa des Roses, à Suresnes.

Et eux furent renseignés de même sur son identité.

Comme ils sortaient du poste ensemble, M. Deveyres dit en riant :

—Maintenant que voilà remplie la formalité des présentations, vous me permettrez, monsieur Monday, d'exprimer le désir que nos relations ne s'en tiennent pas à un premier chapitre aussi original....

L'Américain s'inclina rayonnant :

Votre désir, monsieur, va au-devant du mien !

—Avez-vous déjeuné ?

—Ma foi, non.

—Nous non plus, et, comme la table me paraît un terrain excellent pour cultiver les sympathies, voulez-vous me faire l'honneur et le plaisir d'accepter d'être notre hôte au restaurant ?

—Volontiers.

Quelques minutes plus tard, tous trois prenaient place autour d'une table élégamment servie, dans un salon particulier d'une des maisons les plus réputées du boulevard.

Richard Monday ayant décliné toute compétence en la matière, M. Deveyres s'était chargé d'arrêter lui-même, après conférence avec le maître d'hôtel et le sommelier, un menu des plus choisis.

—Appréciez vous notre cuisine ? demanda-t-il.

—La nôtre n'existe pas. Quand, à New-York, Lucullus invite Lucullus, c'est toujours chez Delmonico, dont tout le personnel est français.

—Et nos vins ?

—Nous faisons une consommation extraordinaire de vos champagnes; mais, j'avoue, à ma honte, que j'ignore à peu près vos autres crus fameux.

S'animant sous l'influence de la chère délicate et des bouquets généreux, la conversation ne tarda pas à prendre un tour des plus intéressants.

M. et Mlle Deveyres interrogeaient l'étranger sur les mœurs américaines, et, à charge de revanche, il leur fallait satisfaire sa curiosité sur ce merveilleux Paris, avec lequel il venait à peine de prendre contact.

Il l'avait vu, la veille, dans l'animation de la soirée et de la nuit, et il en avait reçu une impression très forte, qu'il essayait de rendre avec un enthousiasme ingénu, s'extasiant plus particulièrement, — par contraste, sans doute avec la cité New Yorkaise, — sur l'entretien irréprochable de nos grandes voies, le nombre et le luxe des equipages de maître, la propreté, voire la coquetterie de tenue de nos classes populaires, le grouillement chatoyant et si plein de vie de nos foules, qui avec leurs allures de mansardise active, semblent se rendre à leurs affaires comme elles se rendraient à leurs plaisirs.

—Alors, Paris vous plaît, demanda Mlle Deveyres.

—Je ne saurais dire à quel point !

—Comptez vous y séjourner longtemps.

—Cela dépendra du succès des démarches qui m'appellent ici, mais je ne m'y attarderai pas au delà de trois mois.

Il ne s'expliqua pas sur la nature de ces démarches, et la causerie prit un autre cours.

Quand il se sépara de ses hôtes, retenu par eux assez tard dans l'après-midi, M. Deveyres, avec une grande cordialité, lui déclara que sa maison lui était ouverte, et qu'on serait heureux de l'y recevoir.

A continuer.